

# Bonnes pratiques de gouvernance échangées avec la FCPTS

- Mettre en place un collège des structures d'exercice regroupés au sein de la gouvernance, pour que leur singularité de structure soit prise en compte
- Permettre aux professionnels de santé des structures d'exercice regroupés, notamment des MSP, d'adhérer en nom propre à la CPTS en plus de la structure ( peut poser des difficultés pour les centres de santé)
- Veiller à ce que chaque profession soit représentée et assure sa propre représentation professionnelle (ex : les médecins ne portent pas la parole des IDE).
- Pondérer au sein du collège des acteurs de soins primaires la représentation des professionnels selon des critères à définir (ex : nombre de professionnels sur le territoire et contact avec la population)